

Conseil de développement

du

Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



COMMISSION 1

REUNION DU 9 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU

La commission 1 du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réunie le lundi 9 janvier 2012 pour définir son mode de fonctionnement et discuter de son sujet de saisine. Cette réunion s'est déroulée à la salle Vendel de Châlons-en-Champagne sous la présidence de Mme Josselyne MACHET, Présidente de la commission 1 du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne.

ETAIENT PRESENTS :

Hubert ARROUART ; Christelle BLIN ; Patrick BOYER ; Christophe COURTIN ; Daniel GOUGELET ; Véronique KUNYSZ ; Josselyne MACHET ; Agnès PERSON ; Muriel RENAULT ; Fabien SELLIER ; Jean-Jacques WEBER ; Annie WILK-CLAUDE ; Sophie PURON ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Jean-Marie ALBORGHETTI ; Gérard ANDRÉ ; Karine BONNE ; Yamina COUTURIER ; Denis DEMKO ; Gaël GERVAISE ; Bénédicte LHOTE ; Arlette MITTEAUX-HUSSENET ; Didier PIERRE-DIT-MERY ; Philippe ROTH ; René SCHULLER ; Marie-Jeanne TRONCHET

Présents : 15

Excusés : 12

La réunion s'est ouverte sur une intervention de Mme Josselyne Machet.

MME MACHET :

a commencé par se présenter brièvement en évoquant notamment ses mandats de présidente de la commission de contrôle de l'UDAF de la Marne (Union Départementale des Associations Familiales) et de Trésorière de la fédération départementale de Familles Rurales. Suite à sa présentation, Mme Machet a proposé aux membres de la commission d'effectuer un tour de table. Se sont donc tour à tour présentés : M. Arrouart, maire de Courtisols ; M. Weber, maire de Soudron ; Mme Renault, conseillère municipale de Cernon ; M. Sellier, artisan à Mourmelon-le-Grand ; Mme Person, maire de Saint-Hilaire-le-Grand ; Mme Puron, directrice de l'agence d'urbanisme de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne ; M. Courtin, chef d'entreprise à Francheville ; M. Gougelet, maire de Livry-Louvercy ; Mme Blin, Familles rurales de Sommesous ; Mme Kunysz, Familles rurales de la Marne ; Mme Wilk-Clause, Familles rurales de la Moivre ; M. Boyer, directeur de la Renaissance immobilière châlonnaise ; M. Jazon, animateur du Conseil de développement et M. Choné, directeur d'étude à l'agence d'urbanisme chargé des dossiers pays et schéma de cohérence territoriale.

Par la suite, Mme Machet a rappelé :

- l'objet du Conseil de développement et la contribution attendue de la commission 1,
- le thème de saisine de la commission 1 à traiter en priorité : comment améliorer la mobilité au sein du territoire dans un contexte démographique particulier ?
- l'ordre du jour comportant quatre points :
 1. Définition des modalités de fonctionnement de la commission
 2. Discussion de la saisine
 3. Calendrier prévisionnel
 4. Répartition des tâches

1. DÉFINITION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

MME MACHET :

propose aux membres de la commission de définir la fréquence des réunions. Il a été convenu de la tenue d'une réunion par mois à heure et jour fixe :

Les réunions de commission devraient donc avoir lieu tous les premiers lundis de chaque mois de 18h à 20h. Toutefois, en fonction des besoins et de l'avancement des travaux, certaines dates de réunions pourront être supprimées ou ajustées

Le lieu des réunions pourra varier mais dans un souci de praticité, ces dernières devront se tenir dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Concernant les modalités de fonctionnement de la commission, Mme Machet a abordé l'éventualité de recourir à des groupes de travail en fonction des besoins et nécessités de la commission.

2. DISCUSSION DE LA SAISINE

MME MACHET :

a rappelé l'objet de la saisine et laissé la parole à l'animateur en vue de présenter la

méthodologie de travail de la commission.

M JAZERON :

a proposé une méthodologie de travail visant à répondre à la problématique posée. Cette méthodologie prévoit le découpage du travail en quatre phases de réflexion :

Phase 1 : le diagnostic de l'offre. Il s'agit de définir le contexte territorial du Pays de Châlons et d'identifier les principaux pôles d'attraction. Un travail d'analyse de l'offre de transport et de services dits « mobiles » devra également être effectué. Ce travail de répertorisation doit se faire sur la base des connaissances et du vécu de chaque membre au sein de sa commune ou de son bassin de vie. Il n'est en aucun cas question de dresser une liste exhaustive de l'offre en terme de mobilité mais plutôt d'avoir une approche globale de la problématique.

Phase 2 : l'identification des besoins en déplacements. L'identification des besoins passera tout d'abord par un ciblage des publics concernés (jeunes, personnes à mobilité réduites, actifs...). Suite à cela, en se basant sur le ressenti et sur la connaissance des pratiques des habitants, il sera question d'identifier les besoins de déplacements et ce, à plusieurs échelles : entre communes d'une même communauté de communes (des villages vers le bourg-centre), entre les communautés de communes et l'agglomération ou encore vers d'autres communes hors du pays. L'objectif est de mettre en évidence les carences qui peuvent exister dans l'accès de la population aux services ainsi qu'aux pratiques de la vie quotidienne.

Phase 3 : la technique du benchmarking. Cette technique consiste à regarder ce qui se fait dans les autres territoires et d'en tirer le meilleur pour l'adapter au contexte et aux besoins du Pays de Châlons-en-Champagne. A partir de cette démarche, il s'agira de déterminer des solutions propres à répondre aux problématiques du pays.

Phase 4 : l'élaboration du plan d'actions. Sur la base des différents diagnostics et des éléments de la phase 3, il conviendra d'élaborer un plan d'actions. Ce plan d'actions comprendra deux volets : les actions à court terme et les actions à moyen ou long terme.

Il est indiqué que cette méthodologie n'est qu'une ébauche et qu'elle devra être ajustée avant d'être transmise aux membres de la commission. En effet, celle-ci devant servir de base de travail, un document définitif sera transmis aux membres de la commission sous quinze jours.

RÉACTIONS DE LA COMMISSION :

La méthodologie proposée a semblé impressionner les membres de la commission qui craignent que la charge de travail soit trop importante vis-à-vis des moyens et du temps mis à leur disposition par le conseil de développement.

Question : doit-on répertorier l'ensemble de l'offre de transport du territoire ? Comment s'y prendre et qui contacter ?

Réponse : *il n'est pas question de réaliser le travail d'un bureau d'étude et d'établir un état des lieux précis de l'offre de transport et des besoins en recourant par exemple à la technique de l'enquête par questionnaire. Ceci constituerait un travail beaucoup trop lourd et totalement inadapté à une structure telle que le conseil de développement. L'idée est plutôt de partir du ressenti et des constats qu'ont pu établir les membres lors de leurs pratiques personnelles et professionnelles pour mettre en place une base de réflexion. De plus, l'expérience et la connaissance qu'ont les membres de leur territoire viendront conforter leur ressenti sur la question de la mobilité.*

Question : le terme de mobilité n'a pas été clairement défini. Doit-on se focaliser uniquement sur la question des transports ?

Réponse : la question de la mobilité peut être abordée selon deux approches. Il peut s'agir de mobilité des personnes, auquel cas il sera question de mode de transport. Il peut également s'agir de mobilité des services, auquel cas il sera question de services « mobiles », c'est-à-dire de services se déplaçant vers les habitants, comme peut en proposer l'ADMR par exemple.

Question : suite au diagnostic, comment trouver des idées à mettre en place ? Sur quoi peut-on se baser ? S'agit-il de copier ce qui existe ailleurs et de l'appliquer au Pays de Châlons ?

Réponse : l'idée n'est pas de copier/coller des solutions toute faites qui ont été apportées à d'autres territoires puisque chaque territoire possède des problématiques et des besoins spécifiques. Cependant, l'étude de ces derniers servira de base de réflexion dans la recherche d'actions à mettre en œuvre au sein du pays de Châlons. Il sera alors question de s'en inspirer et d'en retirer le meilleur.

L'accent a également été mis sur l'importance de la communication auprès des habitants en ce qui concerne l'offre de transports. En effet, si des solutions existent, elles sont souvent mal exploitées. Ceci s'explique souvent par une inadaptation de l'offre mais bien souvent aussi faute d'une communication efficace de la part des collectivités vis-à-vis des usagers potentiels. A ce titre, il conviendra de ne pas oublier ce facteur dans l'élaboration du plan d'actions.

Par la suite, la commission a discuté d'idées diverses telles que le covoiturage ou la mise en place d'un transport à la demande. Il a été établi qu'une solution adaptée au nord du pays ne le serait pas forcément dans le sud et inversement, d'où l'importance de mener un diagnostic différencié.

M CHONÉ :

Rappelle que le syndicat mixte a souhaité confier au Conseil de développement une saisine susceptible de faire l'objet de déclinaisons opérationnelles à court, moyen et long terme. Le choix de la problématique de la mobilité s'explique ainsi par la décision de réaliser une étude sur la mobilité dans les bassins de vie de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne soit au total six collectivités (Pays et communauté d'agglomération de Châlons, Pays d'Epernay, Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Pays et Communauté d'agglomération de Reims). Dans ce cadre, le bureau d'étude (qui n'est pas encore désigné) doit réaliser un diagnostic des flux de déplacement et des besoins et projets en terme de mobilité puis proposer différents scénarios et plans d'actions.

L'intervention de la commission 1 du conseil de développement doit donc s'articuler avec ce projet afin de le compléter sur plusieurs points :

- Enrichir le diagnostic par une approche fine (ex : recenser les dispositifs de covoiturage – comprendre les freins à l'usage du transport collectif) et plus qualitative. Il ne s'agit donc pas de faire doublon avec le travail du bureau d'études mais de travailler en complément de celui-ci sur des dispositifs et des enjeux qui risquent d'échapper à une analyse macroéconomique.
- Permettre l'adaptation des scénarios et la déclinaison des plans d'actions au contexte et aux réalités du pays chalonnais en ayant à l'esprit les phasages possibles dans le temps.

MME MACHET :

Dans l'objectif de faciliter le travail et les recherches, Mme Machet a proposé de scinder la commission de travail en deux groupes afin de mener un diagnostic différencié du pays. En effet, le contexte démographique et les contraintes ne sont peut-être pas les mêmes dans chaque partie du territoire et il est important de pouvoir en tenir compte.

Deux groupes de travail ont été définis :

- groupe 1 : membres issus des territoires du nord et de l'agglomération
- groupe 2 : membres issus des territoires du sud et des territoires des vallées

L'ensemble des membres de la commission présents a accepté cette répartition.

3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel couvrant l'ensemble de la période de saisine (janvier à septembre) sera élaboré par la suite en tenant compte des modalités de fonctionnement préalablement définies au début de la réunion et sera transmis aux membres dès son élaboration.

La date de la réunion n°2 a cependant été arrêtée au lundi 6 février de 18h à 20h, le lieu restant à déterminer. Les membres recevront leur convocation dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil de développement.

4. RÉPARTITION DES TÂCHES

Afin de démarrer la phase 1, il a été convenu que chacun des deux groupes avant d'effectuer le diagnostic de son territoire, teste la méthodologie qui sera transmise aux membres dans les meilleurs délais. Cette méthodologie est évolutive et sera affinée en fonction des remarques et de l'avancement des recherches. La liste des membres des deux groupes de travail et le calendrier prévisionnel seront transmis avec la méthodologie.

MME MACHET :

a clôturé la réunion en remerciant les membres pour leur présence.